

Faculté
des sciences sociales
Université de Strasbourg

Compte-rendu du Conseil de Faculté du 22 février 2018

Élus présents : Catherine BOISSON, Agnès CLERC-RENAUD, Alice DEBAUCHE, Nalini FURST, Philippe HAMMAN.

Élus excusés : Vincent BEAL, Catherine DELCROIX, Nicoletta DIASIO, Isabelle HAJEK, Mélanie LEPORI, Marie MANGOLD, Marcel BAUER, David RODRIGUEZ, Roger SOME, Frédéric BAUER, Nicolas MATT, Catherine ZUBER.

Élus absents : Clarisse DARNAULT, Dylan HAMM

Procurations : Catherine DELCROIX à Catherine BOISSON, Isabelle HAJEK à Philippe HAMMAN, Vincent BEAL à Alice DEBAUCHE, Mélanie LEPORI à Nalini FURST, Marie MANGOLD à Mme Agnès CLERC RENAUD

Invités permanents : Nicolas AMADIO, Marie BALAS, Pascal HINTERMEYER, Catherine LEOPOLD.

Invités permanents excusés : Alain AYERBE, Salomé DEBOOS, Didier BRETON, Sylvie MONCHATRE, Maurice WINTZ.

Invité : Philippe CORDAZZO en qualité de directeur adjoint du laboratoire SAGE.

Président de séance : Jean-Daniel BOYER, Doyen

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil de Faculté du 11 janvier 2018
2. Révision des statuts de la faculté
3. Comités de sélection : composition et dates
4. Capacités d'accueil des masters 1 pour l'année 2018/2019 : tableau pour le CFVU
5. Offre de formation 2017/2018 : ROF
6. Offre de formation quinquennale 2018/2023
7. Parcoursup
8. Commission scientifique : récapitulatif des financements accordés
9. Divers :
 - comité d'experts
 - élections des représentants étudiants au conseil de faculté : les 27 et 28 mars
 - élections des représentants enseignants et biatss au conseil de faculté : le 29 mai
 - règlement des frais pour l'option « cours en ligne et support papier » pour les étudiants inscrits en EAD.

Le secrétariat de la séance est assuré par Mme Clerc-Renaud.

Le Doyen ouvre la séance à 16 h.

Le Doyen et le conseil constatent la démission de Nicolas Cauchi-Duval. Le doyen précise qu'appartenant au corps des maîtres de conférence, celui-ci sera remplacé par la personne suivante ayant obtenu le plus de voix sur la liste des MCF aux dernières élections, soit S. Deboos.

1. Approbation du compte-rendu du conseil de Faculté du 11 janvier 2018

Le CR est voté à l'unanimité.

2. Révision des statuts de la faculté

Il est précisé que les trois types de modifications portent sur :

- l'actualisation des noms des laboratoires et instituts qui ont changé depuis 2011, date du vote des derniers statuts
- le nombre de représentants étudiants qui passe de 5 à 4 (: 2 licence et 2 Master/Doctorat. pour éviter les problèmes récurrents de quorum)
- le nombre de personnalités extérieures qui passe de 5 à 4 (pour les mêmes raisons)

Néanmoins, la modification des statuts devant être validée par le CA, les modifications de la composition du conseil ne pourront prendre effet avant 2020. Si toutefois un siège était vacant dans les deux catégories ci-dessus, il n'y aurait pas obligation de les pourvoir.

La révision des statuts est votée à l'unanimité.

3. Comités de sélection : composition et dates

Après consultation des directeurs de laboratoires et institut concernée, pour les trois postes mis à concours, le Doyen informe de la composition des trois comités de sélection des postes à pourvoir, soit : deux Maîtres de conférences, l'un en Sociologie du travail, organisation, santé, l'autre en Section 19, n° d'emploi 1511 ; l'autre en Sociologie de la déviance en Europe Section 19, n° d'emploi 1606 et un Professeur des universités en Sociologie des conflits et des mouvements sociaux, Section 19, n° d'emploi : 1613. (Voir documents annexés)

Il observe que les membres internes des comités sont constitués de façon très homogène par des membres des laboratoires concernés et souhaite qu'un peu de mixité soit introduite à l'avenir.

4. Capacités d'accueil des masters 1 pour l'année 2018/2019 : tableau pour le CFVU

Catherine Léopold explique qu'elle a dû compléter le tableau remis par les responsables des masters en indiquant les capacités d'accueil et les dates limites de remise des pièces et fermeture de l'application pour les candidatures étudiantes.

Elle précise que des candidatures supplémentaires pourront être admises début septembre sur la plateforme e candidat si nécessaire.

Philippe Hamman et Philippe Cordazzo questionnent l'intérêt de dates différentes pour la remise des pièces du dossier et la date limite pour candidater. Après discussion, il est décidé d'harmoniser la date au 22 juin et la date de réponse au 29 juin, les candidatures pouvant être examinées au fur et à mesure de leur arrivée.

Le point est voté à l'unanimité.

5. Offre de formation 2017/2018 : ROF

Le Doyen informe que la réunion aura lieu mi-mars

6. Offre de formation quinquennale 2018/2023

L'offre de formation ne peut être discutée, les responsables des parcours et maquettes de master 1 d'ethnologie et de L3 de démographie étant absents, le point est remis au prochain conseil.

7. Parcoursup

Jean-Daniel Boyer rappelle ce qui a été exposé au cours de l'AG du 8 février dernier, concernant les modalités de classements des candidats concernant parcours contingentés (DEUST et Parcours renforcé) : oui / non et non contingentés : oui / oui si ; ce dernier impliquant que l'étudiant aurait moins de crédits à préparer et suivrait des cours complémentaires.

Il propose de transmettre à MM. Gauer et Tock la motion votée par l'AG, amendée comme suit :

Les enseignants de la Faculté des Sciences Sociales réunis en Assemblée générale refusent de participer à la procédure de Parcours Sup pour la Licence de sciences sociales actuellement non contingentée. Ils dénoncent la logique générale du projet ainsi que le surcroît de travail et la charge

administrative les empêchant de réaliser les fonctions qui sont les leurs. Dans la situation de sous-dotation générale de la Faculté des Sciences Sociales par rapport à la très grande majorité des autres composantes de l'Université de Strasbourg, ils demandent à ce que des moyens pérennes en personnels administratifs et enseignants-chercheurs soient mis en place.

8. Commission scientifique : récapitulatif des financements accordés

Avec l'assentiment de Marie Balas sa vice-présidente, Philippe Hamman, son président informe que les types de demandes de soutiens financiers arrivés cette année ont rendu difficile l'application des critères de sélections habituels (projet collectif versus projet individuel ; projet étudiant versus projet EC titulaire ; titulaire porteur de projet collectif versus titulaire porteur de projet individuel). Il remarque un afflux important de demandes d'étudiants de l'institut d'ethnologie pour des missions de terrain.

Ont été pris en compte les frais de déplacement engagés pour objectiver les budgets des projets individuels ainsi que la ventilation des budgets pour les projets collectifs.

La somme totale attribuée est donc de 4373 euros ; 1627 euros restent à distribuer au cours de la prochaine séance de la commission au mois de juin. (Voir la répartition des montants accordés dans le tableau annexé).

Les décisions de la Commission scientifique sont votées à l'unanimité.

9. Divers :

- comité d'experts

Jean Daniel Boyer informe qu'il restera en place cette année, aucune décision n'ayant été prise pour son remplacement

- élections des représentants étudiants au conseil de faculté :

elle auront lieu les 27 et 28 mars

- élections des représentants enseignants et biatss au conseil de faculté :

elle auront lieu le 29 mai

Deux points divers supplémentaires sont abordés :

- l'un par Nalini Furst, concernant la possibilité de demander quarante euros aux étudiants de l'EAD pour l'envoi des versions papier des cours aux étudiants résidant à l'étranger.

- l'autre par Nicolas Amadio, concernant la possibilité de contacter l'une des organisations étudiantes plutôt qu'un traiteur pour assurer les pauses-café du colloque sur la Justice restaurative en cours d'organisation.

Les deux points sont approuvés à l'unanimité.

La séance est levée à 17h30.

